



District de la Loire de Football - 2, rue de l'Artisanat - 42270 Saint-Priest en Jarez
district@loire.fff.fr - 04 77 92 28 70

Délégation du Roannais - 58 boulevard Baron du Marais - 42300 Roanne
delegation-roanne@loire.fff.fr - 04 77 44 51 90

<https://loire.fff.fr>

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE • SAISON 2024-2025

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le District de la Loire de Football procède à une mise en conformité, visant à assurer le respect de cette nouvelle réglementation. À ce titre, merci de nous retourner ce document dûment rempli qui sera valable pour toute votre carrière d'arbitre.

DOSSIER MÉDICAL DES ARBITRES DE DISTRICT CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DES DONNÉES

IMPORTANT

Sans votre consentement signé, la commission médicale du District de la Loire de Football ne pourra faire lecture de votre dossier médical pour établir votre aptitude.

Je soussigné(e), consens expressément, et pour toute la période où j'exercerai en tant qu'arbitre, à ce que mes données personnelles y compris mes données de santé figurant sur l'ensemble du Dossier Médical d'Arbitre (DMA) fassent l'objet d'un traitement par la Commission Médicale du District de la Loire de Football et ce afin de statuer sur mon aptitude médicale dans le cadre de ma demande de licence d'arbitre.

Les données précitées sont uniquement destinées à la commission médicale départementale, qui les conserve dès l'enregistrement du dossier, et ce durant toute l'activité de l'arbitre au niveau départemental, puis les détruit dans l'année qui suit la cessation totale de ladite activité.

Aucune restitution de données médicales n'aura lieu :

En conséquence, l'arbitre est invité à faire systématiquement une copie de ses dossiers et examens s'il souhaite en conserver l'historique.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. L'arbitre peut exercer ses droits en s'adressant auprès de la commission médicale du District de la Loire de Football, au 2 rue de l'Artisanat, 42270 Saint-Priest en Jarez, qui a en charge l'instruction de son dossier.

Date :

Signature de l'arbitre (obligatoire)